

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera la demande de dérogation mineure, ci-après indiquée, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 12 avril 2018, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
209, 22 ^e Avenue (Lot 1 976 006)	D'autoriser l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge arrière de 4.00m au lieu de 7.6m;

DONNÉ à Deux-Montagnes, le 14 mars 2018.

Jacques Robichaud
Avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et Greffier